



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **6 mai 2024**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

76-24

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 8 avril 2024.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 671.56
Conciergerie	999.40
Administration	3 934.00
Coordonnateur en loisir	3 051.48
Eau potable & Aqueduc	2 103.44
Eau usée & Égout	51.30
Voirie	3 971.02
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	2 242.67
Réparation, remplacement éclairage rue	983.66
Enlèvement neige (6/6)	28 973.81
Essence, huile et diesel	1 376.81
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.07
Frais de publipostage	103.36
Frais de déplacement (mars-avril)	113.80
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	340.79
Électricité (eaux usées, route 297)	820.42
Téléphone (cellulaire)	36.76



Frais de poste (journal)	63.57
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	79.64
Papeterie et fourniture bureau	160.49
Entente développement local jeunesse	287.44
Frais comptable- rapport financier 2023	9 349.75
Analyse eau potable et eau usée	378.60
Surveillance drone carrière 2023	5 748.75
Honoraires avocats constat d'infraction routière	106.70
Entente location CLSC- 1er versement	2 500.00
Frais publication appel d'offres - mise aux normes EU	495.61
Frais de poste (timbres)	380.97
3e tranche achat lot Fabrique No 58-24	10 000.00
TECQ Plan et devis Eau usée décompte #15 No 62-24	4 041.22
URLS adhésion 2024 No 75-24	120.00

84 541.09

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-trés

77-24 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

78-24 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent.

Maire

79-24 **DON**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'offrir le service de tonte de pelouse au cimetière pour l'année 2024.

Maire



80-24

TARIF VIDANGE FOSSE SEPTIQUE

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

- offre le service de vidange de fosses septiques sur une base volontaire;
- facture directement aux citoyens utilisateurs;
- établie le tarif pour l'année 2024, à 240,00\$.

Maire

81-24

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'état des revenus totalisant 834 613,81\$ et des dépenses totalisant 328 656,22\$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024.

Maire

82-24

MANDAT SERVICE GÉNIE MUNICIPAL MRC

Projet mise aux normes en eau usée – phase I

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la préparation du devis de services professionnels et l'appel d'offres pour la surveillance des travaux du projet de mise aux normes en eau usée-phase I.

Maire

83-24

TECO-EAU USÉE

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte # 16 au montant de 11 883,04\$, de Tetrattech pour le projet de mise aux normes Eau usée.

Maire



84-24

PAVL-CHEMIN KEMPT

Autorisation de signature – Programme d’aide à la voirie locale – volet Redressement

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

- autorise Monsieur Patrick Fillion, maire et Madame Nadine Beaulieu, directrice générale/greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Moïse, la convention d’aide financière déterminant les modalités de versement de l’aide financière dans le cadre du programme d’aide à la voirie-volet redressement **dossier No ATQ39734 / No fournisseur 345521.**

Maire

85-24

PAVL-CHEMIN KEMPT

Concernant l’intention de la municipalité de réaliser les travaux autorisés par le ministre, soit la Reconstruction du Chemin Kempt dans le cadre du Programme d’Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet Redressement.

Considérant que la municipalité Saint-Moïse a reçu une entente de contribution financière du MTMD, en lien avec la demande **ATQ39734** pour la **Reconstruction du Chemin Kempt** dont la lettre d’annonce date du **4 décembre 2023**;

Considérant qu’il s’agit de travaux d’envergure;

Considérant que la municipalité doit également réaliser, cet été, la mise à niveau du système de traitement des eaux usées;

Considérant que la municipalité ne peut réaliser deux projets d’envergure dans la même année;

Considérant qu’il est prioritaire de réaliser les travaux de mise à niveau du système de traitement des eaux usées car ceux-ci doivent être réalisés avant le 31 décembre 2024 dans le cadre du programme de la Taxes sur l’Essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Considérant qu’il sera donc impossible de réaliser les travaux de la reconstruction du Chemin Kempt à l’intérieur d’une période de 12 mois à partir de la date d’émission de la lettre d’annonce du ministre;



En conséquence, sur une proposition de Monsieur Nelson Sirois, appuyée par Madame Diane Parent, il est résolu :

- 1- De confirmer, au ministre, que les travaux ne pourront pas être réalisés à l'intérieur d'une période de 12 mois,
- 2- Que la municipalité demande un report des travaux;
- 3- Que la municipalité à l'intention de réaliser les travaux autorisés selon l'échéancier de réalisation des travaux suivant;

ÉCHÉANCIER :

2025-01-06-Début des procédures pour l'obtention du Règlement d'emprunt;

2025-01-13- Préparation des documents d'appel d'offres;

2025-03-27-Appel d'offres;

2025-03-28-Modification du règlement d'emprunt si nécessaire et ce pour donner suite à l'ouverture des soumissions;

2025-04-07-Octroi de contrat;

2025-06-02 au 2025-12-31-Plage de réalisation des travaux.

Maire

86-24

CONTRAT NEIGE-AJUSTEMENT PRIX

Considérant que le contrat de l'enlèvement de la neige pour la saison 2023-2024 est terminé ;

Considérant que le paiement du décompte final annuel a été effectué au mois d'avril ;

Considérant que l'entrepreneur a soumis une demande, selon la section Clauses administratives particulières, section 8.4 Ajustement annuel des prix de base pour le carburant du devis de l'appel d'offres Entretien d'hiver 2019-2022 ;

Considérant que les prix soumis pour chaque année du marché sont ajustés automatiquement lors du décompte définitif annuel pour tenir compte de la variation du prix du carburant ;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de l'ajustement des prix de base pour le contrat de l'enlèvement de la neige, année 2023-2024, au montant de 14 377,08\$.

Maire



87-24

CONTRAT NEIGE-LIBÉRATION RETENUE

Considérant que l'entrepreneur a soumis, au début du contrat, un dépôt de garantie, au montant de 12 999,00\$;

Considérant que le contrat de l'enlèvement de la neige pour la saison 2019-2024 est terminé ;

Considérant que le paiement du décompte final a été effectué ;

En conséquence, il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Monsieur Maxime Ancil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le remboursement du dépôt de garantie pour le contrat de l'enlèvement de la neige, année 2019-2024, au montant de 12 999,00\$.

Maire

88-24

COLLECTE GROS REBUTS

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts au printemps (mai-juin) et à l'automne (octobre).

Maire

89-24

URBANISME

Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

ATTENDU que la municipalité de Saint-Moïse a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Moïse et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;



En conséquence, il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Sébastien Gagné, Nicolas Lepage, Jocelyn Couturier et Suzie Banville comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Maire

90-24

CRÈME MOLLE

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'activité crème molle gratuite pour la population de Saint-Moïse.

Maire

91-24

CAMP DE JOUR

Projet d'accompagnement des camps de jour du Camp Sable Chaud

Considérant que le projet contribue à l'amélioration des services offerts aux familles;

Considérant que le projet permet d'améliorer l'expérience d'emploi des animateurs, de favoriser la rétention de la main-d'œuvre et d'offrir un meilleur encadrement en disponibilisant une ressource spécialisée qui visitera chaque semaine chacun des camps de jour participant;

Considérant que le projet répond aux besoins des municipalités en offrant une formation de qualité d'une durée de 20 heures donnée par des intervenants qualifiés sur le site du Camp Sable Chaud et que cette formation est reconnue par l'Unité régionale du loisir et du sport du Bas-St-Laurent (URLS);

Considérant que les animateurs seront logés et nourris pour la durée de la formation;

Considérant que le projet a reçu l'aide financière nécessaire à sa réalisation;

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse de participer au projet d'accompagnement des camps de jour et de verser la somme de 400 \$ au Camp Sable Chaud pour l'année 2024.



Cette somme comprend la formation de 2 jours à 150 \$ par animateur et 100 \$ pour l'accès au service de la ressource spécialisée. Pour toute ressource supplémentaire, la municipalité devra déboursier la somme de 200 \$/animateur. La municipalité s'engage aussi à défrayer les salaires des animateurs pour la durée de la formation.

Maire

92-24 **OMH BUDGET 2024 RÉVISÉ**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget 2024 révisé #1 de l'OMH de Saint-Moïse qui modifie sa participation à d'un montant de 3 822,00\$ au lieu de 2 164,00\$ et autorise le paiement de la participation financière de la municipalité.

Maire

93-24 **TRAVAUX ENTRETIEN VÉLOROUTE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les employés de la Véloroute Desjardins de La Matapédia à exécuter des travaux d'entretien sur son parcours compris sur son territoire, soit :

1. la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte ou autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la rue Principale et dans le futur parc intergénérationnel;
2. le traçage de symboles de vélo à la peinture blanche, pour indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la rue Principale;
3. la pose puis l'enlèvement de balises en bordure de la rue Principale.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h45.

Président

Secrétaire
